

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**

Secrétaire: Mme Laetitia Reichenbach

**Ordre du jour:**

- **Budget principal** : Approbation des comptes 2018, adoption du budget 2019
- **Budget assainissement** : Approbation des comptes 2018, adoption du budget 2019
- **Budget Bar/ Restaurant** : approbation des comptes 2018
- **Taux des taxes locales**
- **Tarifs communaux**
- **Associations** : Subventions
- **Questions diverses**

**Présents** : Gilles BENOIT, Delphine BILLAULT, Murielle DAMPIERRE, Chrystèle GOND, Elise GOUSSEAU BRISSET, Evelyne LAROCLETTE, Gilbert LANG, Annie LAUVERJAT (Maire), Joël LE BRUSQUET, Antoine LONGU, Florence MARTIN, Régis MENNESSIER, Luc QUEGUINER, Laetitia REICHENBACH

**Absents avec pouvoir** : Laurence Loury pouvoir à Delphine Billault

**Absents** : Sébastien Charbonneau, Daniel Dubus, Sébastien Faure

Début de la séance à 19h.

**Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2019**

**Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

La délibération (jointe) a été rattachée au compte-rendu après acceptation de la majorité des membres du conseil,

D'autre part, suite aux 3 commentaires d'un adjoint, madame le maire apporte des précisions et modifications.

- Rythmes scolaires : il est noté que « la semaine de 4 jours est vécue plus sereinement par les élus et le personnel technique », RECTIFICATION : la semaine de 4 jours est vécue plus sereinement par les élus des communes qui ont fait ce choix ..... .

**Madame le maire informe les membres du Conseil que l'aménagement du temps scolaire sera à la rentrée 2019 de 4 1/2 jours suite au vote du Conseil d'école.**

- Questions diverses :

STEP : Une réunion est prévue le 13 mars et non le 11 mars 2019

Site internet : pour la mise à jour, les remerciements sont adressés aux administrateurs et modérateurs

Le Maire demande si des membres du Conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte- rendu. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

**Président de séance : Gilles Benoît (Adjoint) est élu**

- **BUDGET PRINCIPAL : compte de gestion 2018**

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

Approuve le compte de gestion du budget principal édité par le trésorier municipal, pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **BUDGET PRINCIPAL : compte administratif 2018**

La Maire Annie Lauverjat se retire.

Sous la présidence de Mr Benoît Gilles 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal communal 2018 qui s'établit ainsi :

### Fonctionnement

Recettes	1 218 138,90 €
Dépenses	972 070,86 €
	<hr/>
Résultat	136 266,99 €
Résultat antérieur reporté	109 801,05 €
	<hr/>
Résultat	246 068,04 € + résultat budget bar/restaurant 4 363,81 €
	<hr/>
	250 431,85 €
Résultat investissement	- 126 308,68 €
Résultat à reporter 2019	124 123,17 €

### Investissement

Recettes	216 756,28
Dépenses	572 767,33
	<hr/>
Résultat	- 356 011,05
Résultat antérieur reporté	101 091,41
	<hr/>
	- 254 919,64 € +résultat budget bar/restaurant -21 389,04 €
	<hr/>
Résultat cumulé à reporter 2019	- 276 308,68 €
Reste à réaliser ( dépenses 0€, recettes 150 000,00€)	150 000,00€
Section investissement compte 1068	126 308,68 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal communal 2018.

- **BUDGET PRINCIPAL : budget primitif 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 de la commune, présenté équilibré avec 13 votes pour et deux abstentions (Mr Longu et Mr Queguiner) :

- Pour la section de fonctionnement à : 1 862 605,62 €
- Pour la section d'investissement à : 1 332 363,57 €

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : compte de gestion 2018**

Après s'être fait présenter le budget primitif du service assainissement de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

Approuve le compte de gestion du service assainissement, du trésorier municipal, pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• **BUDGET ASSAINISSEMENT : compte administratif 2018**

La Maire Annie Lauverjat se retire.

Sous la présidence de Mr BENOIT Gilles 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 du service assainissement qui s'établit ainsi :

Exploitation

Recettes	:	30 117,42 €
Dépenses	:	34 983,38 €
		<hr/>
Résultat 2018	:	- 4 865,96 €
Report résultat de clôture 2017	:	80 192,69 €
		<hr/>
Résultat de clôture 2018	:	75 326,73 €

Investissement

Recettes	:	509 818,23 €
Dépenses	:	252 253,88 €
		<hr/>
Résultat 2018	:	257 564,35 €
Report résultat de clôture 2017	:	- 110 050,18 €
		<hr/>
Résultat de clôture 2018	:	147 514,17 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2018.

• **BUDGET ASSAINISSEMENT : budget primitif 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 du service assainissement, présenté équilibré :

- Pour la section d'exploitation à	:	141 867,00 €
- Pour la section d'investissement à	:	1 271 054,17 €

- **BUDGET BAR / RESTAURANT compte de gestion 2018**

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif annexe bar/restaurant de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Approuve le compte de gestion du budget annexe bar / restaurant édité par le trésorier municipal, pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

- **BUDGET BAR / RESTAURANT compte administratif 2018 :**

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses : 636,39 €

Recettes : 4 999,32 €

Résultat 2018 : + **4363,81 €**

Pour la section d'investissement :

Dépenses : 24 491,35 €

Recettes : 3 102,31 €

Résultat 2018 : - **21 389,04 €**

- **Taux des taxes locales 2019:**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le taux des taxes locales, à savoir :

- Taxe d'habitation 15,35 %
- Foncier bâti 19,25%
- Foncier non bâti 37,10%

- **Tarifs communaux:**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les tarifs communaux.

**Tarifs de raccordement à l'égoût** (reconduction des tarifs 2018)

- Maisons neuves
- Maisons anciennes

**Taxes Funéraires** (reconduction des tarifs 2018)

**Tarifs de location de la salle des fêtes** (reconduction des tarifs de location 2018)

Le Conseil Municipal décide d'appliquer, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, un forfait chauffage de 30€ par jour (soirée dansante, banquet, mariage).

**Tarifs de location de la Salle des Sports** (reconduction des tarifs 2018)

• **ASSOCIATIONS : Subventions**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer en 2019, aux associations, un montant global, de subventions de 7 961€ dit que ce montant sera inscrit à l'article 6574 et réparti dans le tableau en pièce jointe.

• **QUESTIONS DIVERSES:**

- Disponibilité des élus le 26 mai 2019 pour la tenue des bureaux de vote (élections européennes)
- Atelier fleurissons nos pieds de murs le samedi 6 avril à 10h devant la mairie

La Secrétaire

Le Maire

Les Membres

